



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET DE LA MANCHE

**DIRECTION
DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA
MER DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-
SAINT-MICHEL-NORMANDIE
1 RUE GENERAL RUEL
50300 AVRANCHES**

Service Environnement

**Unité Protection de la
Ressource et
Aménagement**

SAINT-LO, le 21 novembre 2023

Dossier suivi par : PELLEN Natanaëlle
Mèl : natanaelle.pellen@manche.gouv.fr
Tél. : 02 33 77 52 81
Fax : 02 33 06 39 09

Réf. : GUN 0100028256 - version papier

Objet : dossier d'autorisation environnementale instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **système d'assainissement collectif des eaux usées de Dragey-Ronthon**
Réception des compléments

Monsieur le président,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration, je vous ai invité à compléter votre dossier par courrier en date du 26 septembre 2023.

Je vous informe que les compléments m'ont été transmis à la date du 16 novembre 2023.

J'attire votre attention sur le fait, sauf accord formel préalable, qu'il vous est **interdit de commencer cette opération avant le 16 janvier 2024, délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition motivée à votre déclaration** conformément à l'article R. 214-35 du code de l'environnement.

Durant ce délai il peut également vous être demandé des compléments sur le fond au titre de la régularité de votre dossier, ou des prescriptions spécifiques éventuelles peuvent vous être imposées.

Passé ce délai, en l'absence de réaction de l'administration, un accord tacite est donné à votre déclaration en application de l'article R. 214-35 du code de l'environnement.

Le service de police de l'eau en charge de l'instruction de votre dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service environnement


Olivier CATTIAUX

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée. Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr>).